

# **Enchère 2012 pour l'attribution des fréquences en Roumanie**

**Iosif POPA**

*11<sup>ème</sup> séminaire FRATEL – 15 et 16 avril 2014, Dakar*

# Quels sont les attentes (suite à la procédure)?

---

La hiérarchie des objectifs et tenter d'en mettre le poids, permettent un engagement clair de la part du décideur / planificateur social

- Maximiser la quantité des fréquences disponibles dans le marché ?
- Favoriser l'animation de la concurrence sur les services et/ou par les infrastructures ?
- Encourager un nouvel entrant, avoir plusieurs réseaux radio parallèles ? Quel est le numéro magique ? 3, 4, 5 ?
- Comment mieux prévenir la thésaurisation du spectre? Est-ce que la prévention de la thésaurisation est suffisante pour l'utilisation efficace des fréquences ?
- Comment assurer la meilleure efficacité technique dans l'utilisation du spectre?
- Remédier des problèmes concurrentiels potentiels ?
- Atténuer des déséquilibres territoriaux dans l'aménagement numérique? (espaces blancs / gris)?
- "Vendre" toutes les fréquences disponibles?
- Accroissement des revenus de l'État?

Le mélange des objectifs parfois contradictoire est plus important que chaque objectif autonome.

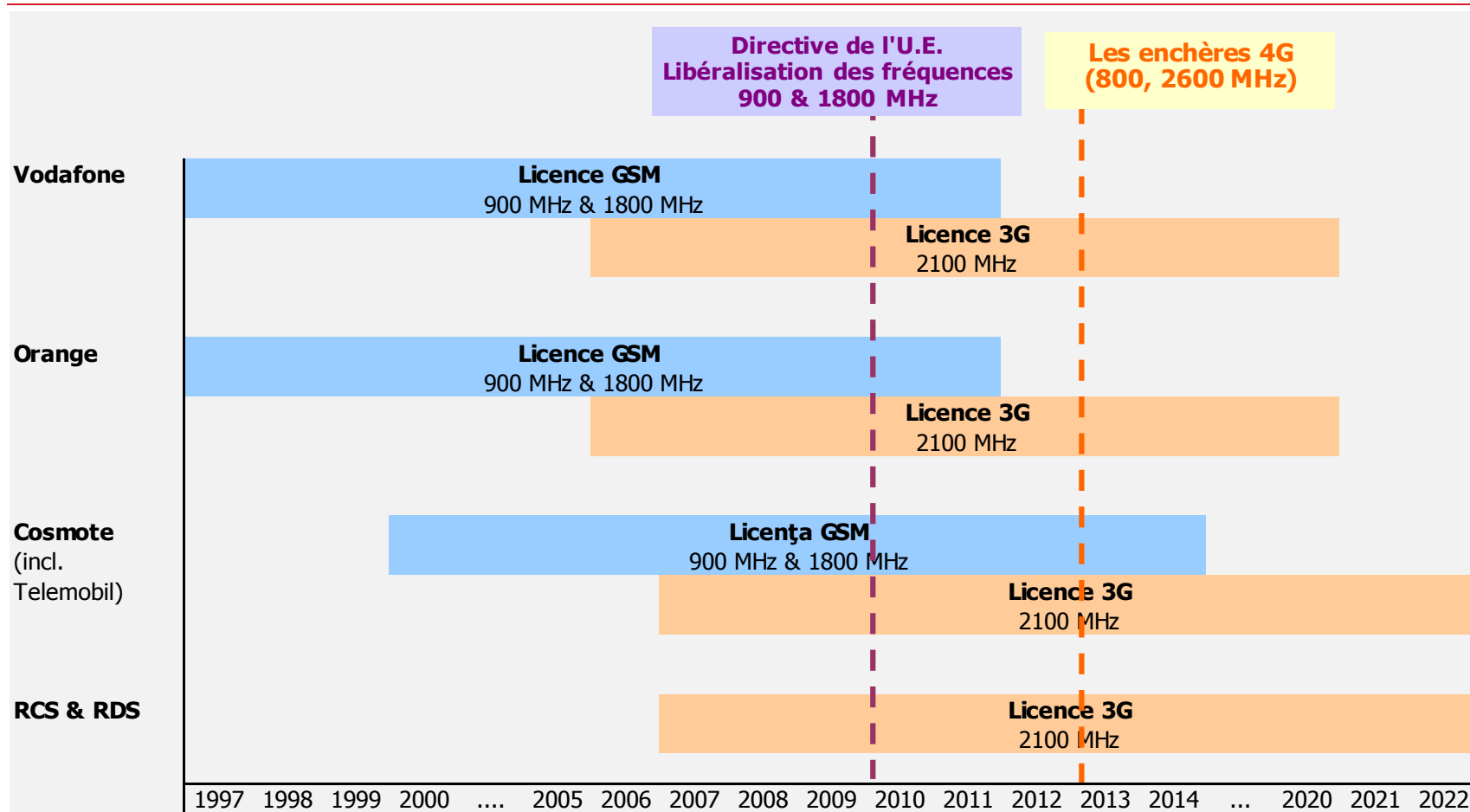
# Quels sont les instruments ?

---

Dans l'absence des facteurs exogènes (comme la disponibilité des fréquences, le cadre juridique, l'harmonisation internationale)

- ✓ type de procédure d'attribution (compétitive, comparative)
- ✓ plafonds de fréquences (ou même plancher de fréquences)
- ✓ paquets de fréquences
- ✓ obligations minimales de couverture
- ✓ obligations techniques (non-interférence vis-à-vis des autres utilisateurs, brouillages préjudiciables)
- ✓ prix de réserve
- ✓ frais d'utilisation du spectre
- ✓ conditions d'utilisation des fréquences
- ✓ récompenses ou pénalités
- ✓ critères de qualification et/ou de sélection
- ✓ autres ?

# Rappel du contexte des licences mobiles (2012)



- décalage temporel entre les durées des licences «GSM» (900 & 1800 MHz)
- libéralisation des fréquences pour le 3G
  - ✓ potentiels problèmes concurrentiels liées à la distribution asymétriques en 900 MHz
- nouvelles fréquences disponibles à partir de 2014 (800 MHz, 2600 MHz)

# Qualification d'enchère des fréquences en Roumanie

---

- ❑ La première vente des fréquences aux enchères en Roumanie
- ❑ Procédure:
  - ✓ enchères «combinatoire»
  - ✓ ascendante, a tours multiples
  - ✓ sous plis fermés
  - ✓ tours supplémentaires pour le «positionnement» dans la bande
  - ✓ des blocs et des bandes indépendants l'un à l'autre
- ❑ toutes les fréquences disponibles dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz et 2600 MHz
  - ✓ des bandes harmonisées au niveau international
  - ✓ renouvellement des licences existantes + nouvelles fréquences
  - ✓ soit un total de 575 MHz, dont 320 MHz dans nouvelles bandes
- ❑ licences valables dès avril 2014 jusqu'aux avril 2029 (15 ans)
- ❑ blocs de 2 x 5 MHz pour tous les fréquences FDD
  - ✓ 3 blocs TDD 1 x 15 MHz dans la bande 2600 MHz
- ❑ Neutralité technologique
  - ✓ utilisables 2G, 3G ou 4G, à la volonté des titulaires

## Des solutions spécifiques au contexte

Décalage temporel entre les durées des licences «GSM»	→	✓ Ajouter des blocs à «courte durée» dans les bands visée
Concurrence par les infrastructures	→	✓ Plafond de 2 x 20 MHz dans les bandes <1 GHz
Distribution asymétrique dans la bande 900 MHz	→	✓ Plafond de 2 x 10 MHz dans la bande 900 MHz
Concurrence sur les services	→	✓ Itinérance nationale ✓ Option volontaire MVNO
Espaces ruraux blancs/gris	→	✓ couverture prioritaire HSPA+/Lte: 56 localités/bloc en 800, 900 MHz
Obligations de couverture	→	✓ 98% (80%) de la population en 3 ans avec <1 GHz ( avec >1 GHz) ✓ Délais plus longues pour les obligations de couverture
Encouragement des nouveaux entrants	→	✓ Droits temporaires d'itinérance nationale

## Des solutions spécifiques au contexte (II)

---

### ❑ itinérance nationale («roaming national»)

- deux types d'itinérance: permanente et temporaire
- itinérance **permanente** dans les 676 «espaces blancs» et pour les appels d'urgences
- itinérance **transitoire** - au moins 3 ans avec n'importe quel titulaire qui couvre au moins 30% de la population
  - ✓ obligation exclut les 11 premières agglomérations urbaines
  - ✓ a des prix justes et raisonnables

### ❑ opérateur virtuel «volontiers»

- volontairement assumé par 3 (des 5) opérateurs
- en échange de remises sur les garanties bancaires et sur les obligations de couverture
- offres de référence MVNO publiées, à des prix justes et raisonnables

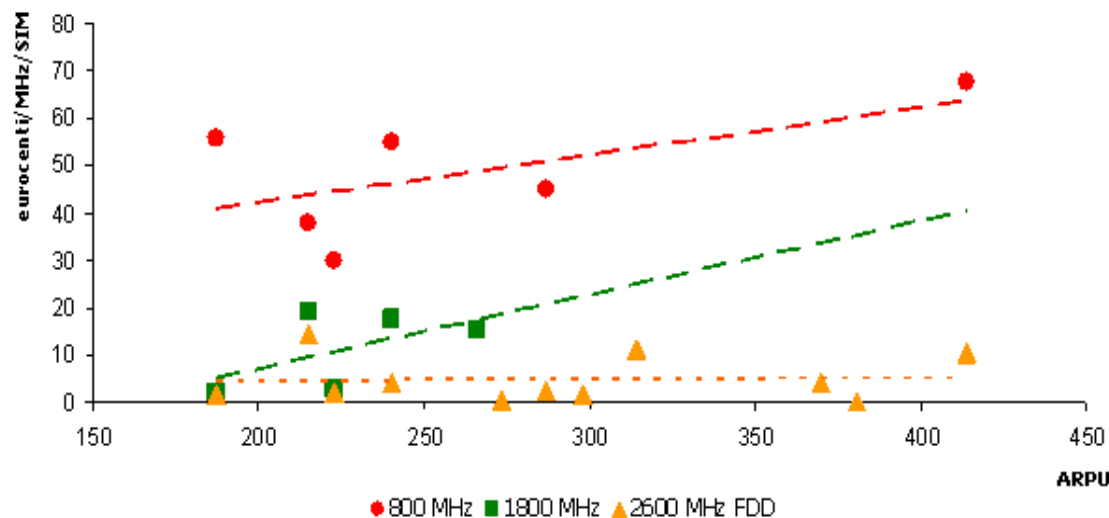
# Comment fixer les prix de réserve?

Dans le contexte des garanties & des mécanismes de la procédure, visant à promouvoir des intérêts publics légitimes (comme les plafonds, conditions technique ou économiques, obligations de couverture, frais d'utilisation, etc.)

Quels "critères de performance" doivent s'attaquer par les prix de réserve?

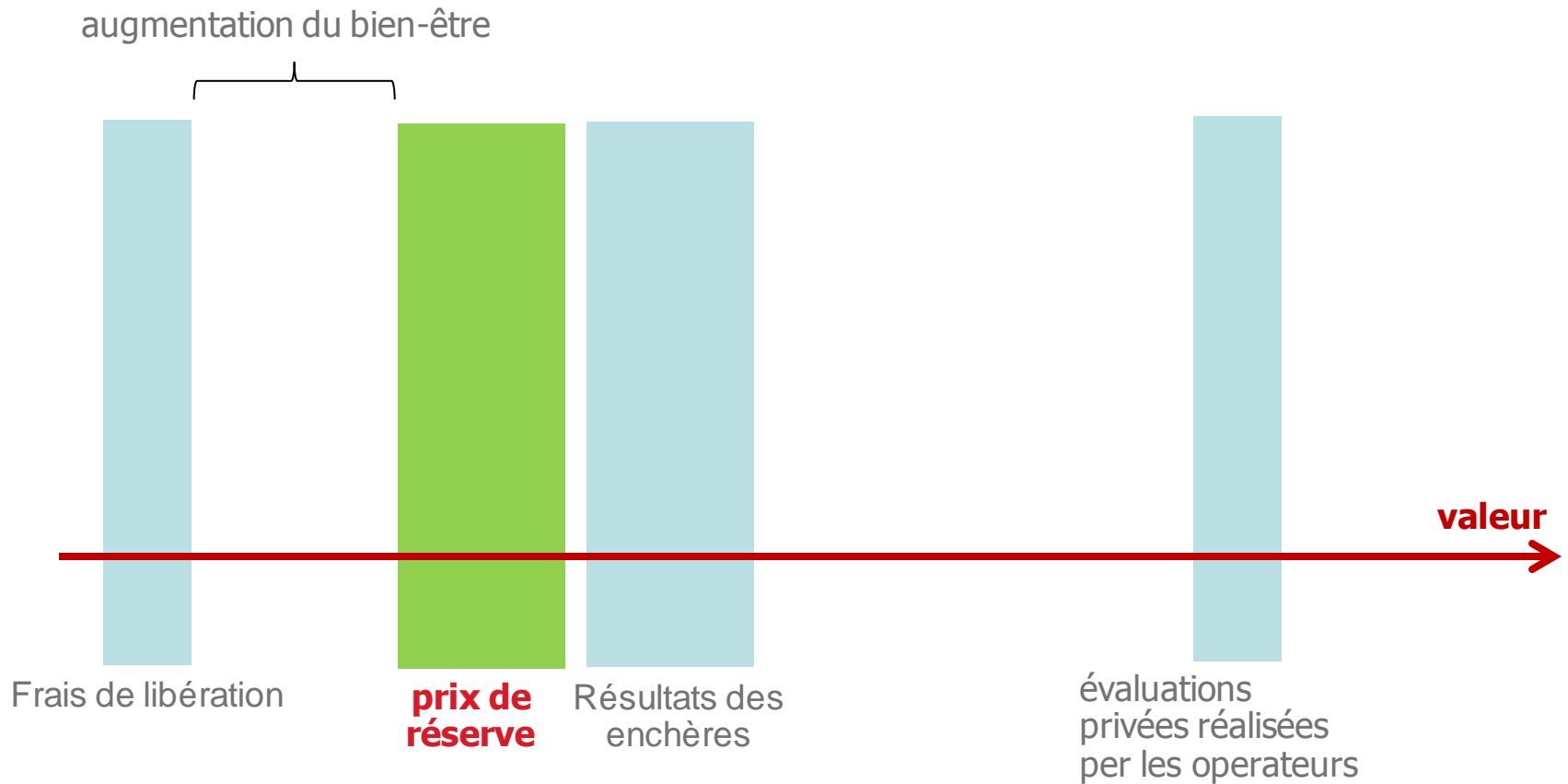
- Prévenir les risques de collusion stratégique
- Tenir compte des caractéristiques techniques et économiques de chaque bande
- Raisonnable par rapport à la destination et à la valeur de marché des fréquences
- Proportionnelle à la dynamique et conditions de la concurrence du marché
- Recouvrer les frais éventuels de libération de fréquences (par exemple le dividende numérique)

Résultats des enchères en Europe  
par MHz et par SIM,  
fonction ARPU

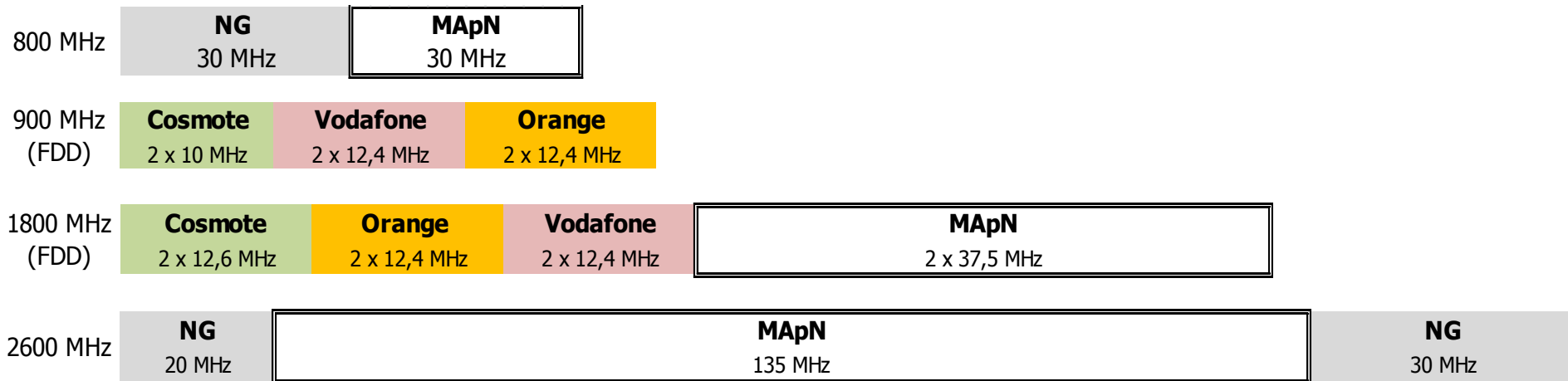




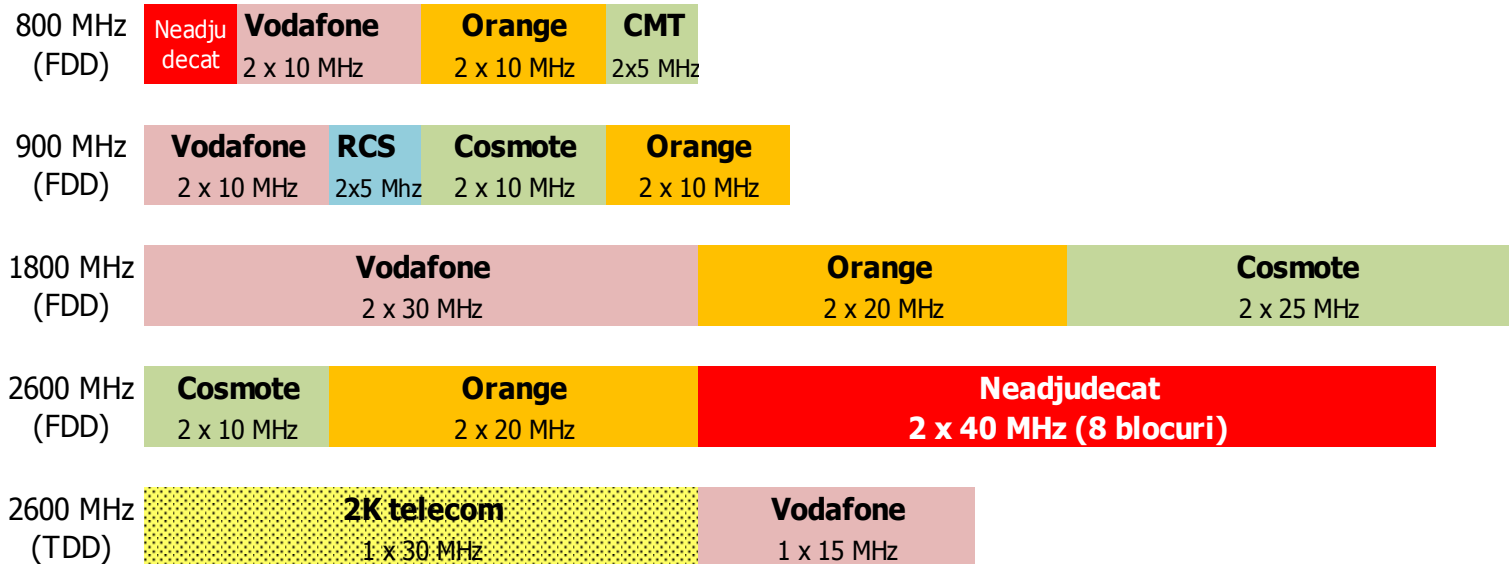
# Idées pour la valorisation des prix de réserve



## Allocation des fréquences mises aux enchères, par titulaire, avant les enchères



## Allocation des fréquences mises aux enchères, par titulaire, après les enchères



**Merci pour votre attention!**

---

Iosif.Popa@ancom.org.ro

